



Département de l'EURE  
Arrondissement d'EVREUX  
Canton LE NEUBOURG  
**Mairie d'IVILLE**

Arrêté n°5/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur  
**RD 84**

Pendant la durée des travaux

**Fermeture à la circulation avec mise en place d'une déviation**

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1  
à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les  
textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la  
circulation « lors des travaux de rabotage et de mise en œuvre d'enrobé»

### ARRETE

**Article 1<sup>ER</sup>**: La circulation sera restreinte pendant la durée « des travaux de rabotage et de mise  
en œuvre d'enrobé», RD84 à partir du 24 avril 2024.

- mise en place d'une déviation.

**Article 2** : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises  
en place par l'Entreprise chargée des travaux.

**Article 3**: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité de la  
RD84.

Fait à IVILLE,  
Mardi 16 avril 2024,  
Le maire,  
Jean-Paul LEGENDRE

